



16ème législature

Question N° : 9191	De M. Hubert Julien-Laferrière (Écologiste - NUPES - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Asile politique à Julian Assange	Analyse > Asile politique à Julian Assange.
Question publiée au JO le : 20/06/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Hubert Julien-Laferrière alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le silence de la France dans le dossier Julian Assange et le refus par le pays de lui accorder l'asile politique. Après 13 ans de privation de liberté passés entre l'ambassade d'Équateur à Londres et la prison de Belmarsh, ce lanceur d'alerte mondialement reconnu, fondateur de *WikiLeaks* ayant contribué à dévoiler 750 000 documents prouvant l'existence de crimes de guerre de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan, dépose actuellement son dernier appel devant la Haute Cour britannique. Après plus de treize ans d'une interminable et complexe bataille judiciaire, un énième refus pourrait ouvrir la voie à une extradition vers les États-Unis d'Amérique, où il encourrait alors 175 ans de prison. Par-delà le terrain juridique, une volonté politique pourrait mettre fin au calvaire de M. Assange et la France, pays de la liberté de la presse et qui figure parmi les premiers États européens à s'être dotés de textes protégeant les lanceurs d'alerte, pourrait montrer l'exemple en devenant le premier pays européen qui lui offrira enfin l'asile. *A minima*, une prise de position claire et précise de la France, encore manquante à ce jour, serait souhaitée par M. Assange et son entourage et, plus largement, par tous les défenseurs de la liberté d'informer autour du monde. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur le sujet.